



**Assomption
Orléans**
École & collège catholique
depuis 1857

ECOLE ASSOMPTION ORLEANS

Tarifs et règlement financier

Année scolaire 2026/2027



Assomption ORLEANS
20, rue Saint Marc – 45000 ORLEANS

✉ : comptabilite@assomption-orleans.fr - ☎ : 02.38.24.02.70



INSCRIPTION – REINSCRIPTION :

La facturation est annuelle, payable mensuellement d'octobre à juin.

Afin de valider l'inscription, nous vous rappelons que **le dossier d'inscription doit être dûment complété et signé au plus tard 15 jours** après le rendez-vous avec la direction. Concernant le règlement de l'acompte, d'un montant de 150€ par enfant, celui-ci devra être effectué entre le **1er et le 10 juillet** par **prélèvement, chèque, virement bancaire ou en espèces**.

Pour les familles ayant transmis un mandat SEPA signé, le prélèvement de l'acompte interviendra automatiquement à compter du 1er juillet. En ce qui concerne le chèque, merci de bien vouloir le déposer accompagné du dossier d'inscription complété. Les chèques ne seront encaissés qu'au début du mois de juillet.

L'acompte constitue le premier règlement et sera déduit de la facturation de l'année 2026/2027

REINSCRIPTION :

Afin de valider la réinscription d'élève présent pour l'année suivante, la famille devra s'acquitter d'un montant de 150€ par enfant, encaissé en septembre 2027.

Le règlement devra être déposé en même temps que le dossier de réinscription en ligne. Pour les familles ayant déjà transmis un mandat SEPA signé, **le débit automatique de l'acompte interviendra le 1er septembre**.

Les règlements en espèces ou par virement ne pourront être effectués qu'à partir du 1er septembre

MODALITE DE REGLEMENT :

Différentes modalités de règlement sont possibles :

Modes de règlement possibles	Comment faire ?
Prélèvement – à privilégier	* / Fournir un RIB au service comptabilité qui établira et vous enverra un mandat. * / <u>Il est impératif de renvoyer ce mandat signé au service comptabilité.</u> Sans ce mandat, aucun prélèvement ne pourra être effectué.
Chèque	A envoyer, de préférence au 10 de chaque mois, au service comptabilité.
Espèces	Remises à l'accueil, elles font l'objet d'un reçu contresigné.
Virement	Merci de demander un RIB au service comptabilité : comptabilite@assomption-orleans.fr ou l.gauthier@assomption-orleans.fr afin de pouvoir mettre en place le virement automatique auprès de votre banque



FRAIS DE CONTRIBUTION DES FAMILLES – DEMI PENSION – PRESTATIONS ET ACCESSOIRES :

Les frais de contribution des familles couvrent l'ensemble des besoins mobiliers et immobiliers de l'établissement, ainsi que la mise en œuvre de notre projet pastoral et les dépenses de fonctionnement non couvertes par le forfait communal. Ce forfait est uniquement versé par la mairie du lieu de résidence de l'école, pour les enfants domiciliés à Orléans.

Les frais fixes de restauration, eux, couvrent les besoins en fonctionnement dudit service (investissements, travaux, matériel, personnel du service, ...)

Afin d'accueillir chacun selon ses possibilités, les frais de scolarité et les frais fixes de restauration sont calculés en fonction de vos revenus : **merci de nous fournir votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 et votre relevé CAF.** Sans ces documents, la tarification T4 (catégorie maximale) sera appliquée.

1/ MODE DE CALCUL DEFINISSANT LA CATEGORIE DE VOTRE FOYER (FONCTION DE VOS REVENUS) :

	Exemple	Votre calcul
Revenu Fiscal de référence du foyer divisé par 12	2 000 €	
Prestations sociales mensuelles (CAF, hors logement)	120 €	
Total 1	2 120 €	
Nombre de parts fiscales (voir avis impôts)	3	
QUOTIENT ETABLISSEMENT – Q.E.	706,67 €	
CATEGORIE	T2	

2/ FRAIS DE CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Calcul du QE	de 0 à 549.20 €	de 549.21 à 1035.25 €	de 1035.26 à 1526.06 €	à partir de 1526.07 €
CATEGORIE	T1	T2	T3	T4
Contribution des familles	567 € Soit 56.70 €/mois	788 € Soit 78.80 €/mois	933 € Soit 93.30 €/mois	990 € Soit 99.00 €/mois

3/ FRAIS DE SERVICE DE RESTAURATION :

Elèves déjeunant 3 ou 4 fois par semaine					
		T1	T2	T3	T4
Frais fixes de restauration	Tarif	273 € Soit 27.30 €/mois	315 € Soit 31.50 €/mois	400 € Soit 40€/mois	420 € Soit 42€/mois
<u>Consommation repas :</u> Facturation au nombre de repas pris.	Prix du repas	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €



Elèves déjeunant 1 ou 2 fois par semaine, ou occasionnellement		
Frais fixes de restauration		
<u>Consommation repas :</u>		
Facturation à la consommation du mois	Prix du repas	8.50 €

NB : Tout changement de régime ne pourra intervenir qu'au retour des vacances, à condition que le service comptabilité (comptabilite@assomption-orleans.fr) ait été prévenu par mail la semaine précédant les vacances, afin de pouvoir mettre en place la nouvelle facturation.

4/ REDUCTIONS SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES ET LES FRAIS FIXES DE RESTAURATION :

Des réductions sur la contribution des familles et les frais fixes de restauration s'appliquent en fonction du nombre d'enfants d'une même famille inscrits dans l'établissement (primaire + collège) :

- pour 2 enfants inscrits : 15% de réduction pour le 2^{ème} enfant ;
- pour 3 enfants inscrits : 15% de réduction pour le 2^{ème} enfant, 20% pour le 3^{ème} ;
- à partir du 4^{ème} enfant : 15% de réduction pour le 2^{ème} enfant, 20% pour le 3^{ème}, 50% à partir du 4^{ème}

5/ FRAIS DE SERVICE D'ETUDE ET DE GARDERIE :

	1 FOIS/SEMAINE	2 FOIS/SEMAINE	3 FOIS/SEMAINE	4 FOIS/SEMAINE
Garderie du matin 7H30 – 8H15	100.00 € Soit 10.00€ / mois	200.00 € Soit 20,00 € / mois	300.00 € Soit 30,00€ / mois	400.00 € Soit 40,00 € / mois
Garderie/Etude du soir 16h50 – 18h00	100.00 € Soit 10.00€ / mois	200.00 € Soit 20,00 € / mois	300.00 € Soit 30,00€ / mois	400.00 € Soit 40,00 € / mois
Garderie/Etude du soir 16h50- 18h30	150.00 € Soit 15.00 € / mois	300.00 € Soit 30,00€ / mois	450.00 € Soit 45.00 € / mois	600.00 € Soit 60,00 € / mois
Etude et garderie exceptionnelle	6,00 € la présence, sur inscription écrite auprès du directeur			

Tout changement de garderie ne pourra intervenir qu'au retour des vacances, à condition que le service comptabilité (comptabilite@assomption-orleans.fr) ait été prévenu par mail la semaine précédant les vacances, afin de pouvoir mettre en place la nouvelle facturation.



6/ FOURNITURES ET ACCESSOIRES COMPRIS :

Sont compris dans les tarifs:

- Le sport effectué par vos enfants avec des intervenants extérieurs : basket, hockey, hand, rugby, danse Chantraine, yoga
- Les activités scientifiques avec les intervenants de IG45
- L'anglais sur temps de classe avec Natalie di Lorenzo du Brit - Institut de Langues pour une partie des élèves d'élémentaires et Rachela Bousba pour l'autre partie et les maternelles
- Les sorties culturelles : visite guidée du centre-ville, visite du campo santo, écoute des répétitions à la salle de l'Institut, Musée des beaux-arts (ateliers), ...
- Les sorties de fin d'année : Terra Botanica, Château des énigmes, zoo de Beauval, parc Floral, parc Pasteur, Château de Breteuil, Ferme du Saute-Mouton, Musée des Arts Forains, ...

NB : liste non exhaustive et non contractuelle. Les animations et sorties varient en fonction des années, des disponibilités et des envies de chacun.

7/ FOURNITURES ET ACCESSOIRES NON COMPRIS :

- Les fichiers pédagogiques demandés par les enseignants seront commandés par l'établissement. Nous nous engageons à ce que le montant n'excède pas 25€. Il en est de même pour les fichiers de pastorale.
- En CP, une classe cirque est proposée. Son montant varie entre 90 et 100€, bus compris. Il en est de même pour les CE2 qui ont une activité poney. Son montant est d'environ 90 €.
- Une classe de mer est proposée une année sur 2 en CM2
- En cas de perte de la carte de cantine, une facture de 5€ vous sera adressée qui devra être réglée pour pouvoir la refaire.
- En CE1, une classe théâtre est proposée. Son montant varie mais n'excède pas les 100 €

8/ COTISATION APEL :

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) est un mouvement national qui s'inscrit dans le cadre du projet de l'enseignement catholique. Il défend auprès de l'état et des collectivités territoriales le caractère propre de l'enseignement catholique et participe aux propositions d'améliorations du système éducatif.

L'APEL ASMSA participe activement à la vie de l'établissement. Elle anime, entre autres, la fête de l'établissement, le marché de l'Avent, la bibliothèque, l'accueil café à la rentrée, les parents délégués au collège...

Pour la soutenir, vous pouvez adhérer à l'association en réglant la cotisation et/ou en donnant de votre temps pour les manifestations organisées. Le montant de la cotisation est de 25 €. Il comprend les services des APEL nationales, régionales, départementales et locales mais également l'envoi du journal « Famille et Education »



**Assomption
Orléans**
École & collège catholique
depuis 1857

9/ COTISATION ASSURANCE SCOLAIRE :

L'établissement prend en charge la cotisation assurance individuelle accident auprès de la Mutuelle St Christophe pour tous les élèves.

10/ PSYCHOLOGUE SCOLAIRE / BILAN PSYCHOLOGIQUE :

Une psychologue scolaire intervient dans l'établissement. En fonction de la situation de votre enfant, une autorisation parentale vous sera demandée avant l'entretien et fixera les modalités financières de la rencontre.